

St-Louis de Gonzague,
Le 3 octobre 2002.

170 P NP DM12
Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

Beauharnois AUD 6211-03-064

**Mémoire présenté au Bureau des Audiences publiques sur
l'environnement.**

Projet : Centrale à cycle combiné du Suroît,
à Beauharnois, par Hydro Québec.

Présenté par le Syndicat de l'UPA de St-Louis de Gonzague.

Madame La Présidente,

Le Syndicat de l'UPA de St-Louis-de-Gonzague est un syndicat de base affilié à l'Union des Producteurs Agricoles. Le territoire du syndicat couvre essentiellement les rives du canal de Beauharnois, soit St-Stanislas-de-Kostka, St-Louis-de-Gonzague, St-Étienne de Beauharnois et Beauharnois sur la rive sud et Valleyfield, St-Timothée, Melocheville sur la rive Nord.

Le projet d'Hydro Québec est situé sur un des bassins du canal de Beauharnois, propriété de Hydro Québec. Ces bassins ont été construits sur les meilleures terres du Québec et ont été source de nombreux inconvénients pour les producteurs riverains. Le syndicat de St-Louis-de-Gonzague a dû consacrer beaucoup d'efforts et de temps afin qu'Hydro Québec entreprenne d'améliorer la situation.

Bien que n'étant pas insensible aux débats face à la pertinence du projet, à l'émission de Co2, à la possibilité de crédit dans le cadre du Protocole de Kyoto, nous limitons nos préoccupations et nos recommandations aux répercussions si le projet est autorisé.

Nos préoccupations sont l'occupation du territoire, l'utilisation du sol et les aspects économiques.

Premièrement : Hydro Québec, initialement, voulait utiliser 27 hectares pour construire un site de 20 hectares dont 13 hectares servaient à la centrale et 7 hectares réservés pour fin d'agrandissement. Par la suite, le projet passe à 38 hectares et plus tard à 50 hectares.

Tenant compte que le stationnement temporaire était déjà prévu dans le scénario à 27 hectares.

Tenant compte que le talus est construit sur 3 faces, avant les travaux sur le site, et seulement la face du côté du canal de Beauharnois nécessite l'accumulation de remblai.

Tenant compte des 7 hectares réservés pour fin d'agrandissement.

Tenant compte de l'espace libéré entre le site et l'emprise de l'autoroute 30, soit 500 mètres.

Nous croyons que Hydro Québec cache la vérité concernant l'utilisation des 50 hectares durant la construction du projet, même si Hydro Québec dit vouloir, à la fin des travaux, retourner à la culture les 30 hectares supplémentaires à l'implantation du projet du Suroît.

...2

Sur ce point, nous demandons au BAPE de veiller à n'accorder que les 27 hectares qui semblent requis pour la construction du projet de la Centrale du Suroît.

Deuxièmement : Gaz Métropolitain sera appelé à installer une conduite de près de 2 kilomètres sur le terrain d'Hydro Québec, entre la conduite de TransCanada-Pipelines et le site du projet de la Centrale. Cette emprise est actuellement couverte de broussailles, de phragmites et de mauvaises herbes. Nous demandons au BAPE d'exiger d'Hydro Québec que lors des travaux d'installation de la conduite, l'espace, entre les terrains actuellement cultivés et le chemin longeant le canal de Beauharnois, soit débroussaillé, nivelé et labouré de telle sorte qu'il puisse être cultivé.

Troisièmement : Hydro Québec évalue que les terrains en culture ont une faible valeur environnementale, aussi n'accorde-t-il aucune compensation au milieu agricole. Nous demandons au BAPE de suggérer à Hydro Québec d'effectuer des analyses de sol pour confirmer l'hypothèse avancée de faible valeur culturelle et également de préparer un plan de drainage souterrain pour le bassin SB-10 en tenant compte de l'implantation du tracé de l'autoroute 30 et de réaliser ce plan lorsque le Ministère des Transports expropriera les terrains de Hydro Québec, de telle sorte que les argents de l'expropriation servent au milieu agricole ainsi moins coûteux comme mesure de compensation.

Quatrièmement : La Centrale du Suroît, lorsqu'elle sera en opération, générera très peu de retombées économiques dans la région. Aussi, 30% de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la Centrale sera rejetée à travers l'eau de refroidissement, ce qui représente 6% de la consommation du gaz au Québec. Des promoteurs sont intéressés à se servir de cette chaleur résiduelle. Même si aucun projet n'est finalisé ou facilement mis en chantier, on espère qu'un complexe serricole pourra créer plus de 200 emplois tel que proposé par Monsieur André Beaulieu. Aussi nous demandons au BAPE d'exiger à Hydro Québec de concevoir dès maintenant, dans les conduites de rejet, des valves et des appareils nécessaires à l'approvisionnement-accessoire d'utilisateurs potentiels de cette eau et de son retour à la conduite d'émissaire. Également, de rendre disponible des terrains près de la Centrale si cela est nécessaire. En plus, une certaine obligation de résultat pourrait être obtenue si Hydro Québec est tenu de rendre publique les demandes et les réponses à ces demandes concernant l'utilisation de cette eau.

Cinquièmement : La région étant une zone très céréalière, une source d'approvisionnement facilement accessible d'engrais composté serait un atout sur le plan agro-environnemental. Une usine qui produirait un compost de qualité serait un acquis important, en plus de traiter de grandes quantités de déchets. Nous nous empressons d'appuyer toute demande en ce sens et demandons au BAPE d'exiger de Hydro Québec la libéralisation de terrains près de la Centrale à cette fin.

Ces propos se veulent constructifs dans le respect de l'environnement.

Merci Madame la Présidente.

UPA / Syndicat de St-Louis-de-Gonzague